

Agréé F-F-Tir 14-50-029 Stand 91 rue de la Poterne 50000 SAINT-LO. Président : Bernard Barillier 0233576637ou 0678092967. tirsportif502@gmail.com Saint-Lô le 16 juin 2020.

Protocole à respecter obligatoirement pour la réouverture du stand 91 rue de la Poterne à Saint-Lô.

<u>Dé-confinement phase 2 (COVID 19) stand en intérieur.</u> En les respectant, vous sauvez votre vie et celle des autres !

Les séances de tirs vont pouvoir reprendre à partir du 22 juin 2020 pour une durée indéterminée en fonction de la réglementation qui va sans doute évoluer. Mais, il n'existe aucun moyen efficace pour décontaminer les armes sans risques de dommages pour celles-ci. Le prêt d'armes par le club est donc strictement interdit. (Tout contrevenant sera sanctionné!).

En conséquence, seuls les tireurs en possession d'une arme personnelle et d'un badge d'accès pourront venir tirer le jour de leur choix (ceux qui n'ont pas de badge ne pourront venir que les jours de permanences).

Mais tous les tireurs devront s'inscrire <u>obligatoirement et préalablement</u> cinq (5) jours avant par téléphone à Patrice Outrequin au : 07-77-46-81-34 jusqu'au 13 juillet 2020 qui tiendra un planning au fur et à mesure des inscriptions.

A partir du 15/07/2020 à BRIOULT Richard au 06-38-53-48-02.

<u>Règle</u>: il ne peut y avoir plus de dix (10) personnes présentes (y compris les accueillants) simultanément dans le stand.

Patrice ou Richard préviendront par SMS les bénévoles qui assureront l'accueil les jours de permanences.

Ces inscriptions préalables, bien que demandant un effort de tous, sont nécessaires pour éviter un engorgement du stand.

Il est en effet impensable et dangereux que des tireurs non inscrits stationnent dans les couloirs du stand en attendant leur tour.

Un tireur qui arrivera en avance devra attendre dans son véhicule.

En signant ce protocole, vous pouvez venir tirer mais vous vous engagez à le respecter.

En cas de non respect vous vous exposer à des sanctions.

Les permanences du mardi, jeudi et dimanche seront assurées en fonction des disponibilités des bénévoles, mais seuls les tireurs préalablement inscrits pourront tirer.

L'entrée dans le Bureau sera interdite, il y aura juste accès à un espace restreint pour les renseignements, les carnets de tir.

Les demandes d'avis préalables seront faites directement au président par mail.

Il n'y aura pas de tirs de découverte.

Dans le stand, chaque tireur devra apporter sa boisson non alcoolisée pour son usage personnel.

La consommation de boissons dans le bureau est rigoureusement interdite aux tireurs.

Les cibles sont toujours fournies gratuitement sur chaque pas de tir mais après les séances <u>elles devront toutes être remportées par chaque tireur</u>, car les poubelles actuelles vont être mises hors service.

Informations importantes

Pour respecter les recommandations de l'information générale numéro 8 de la F-F-Tir du 2 juin 2020, le club a procédé à des achats de produits et consommables recommandés, et a aussi réalisé des travaux pour respecter la distanciation ainsi que les règles d'hygiène pour éviter la contamination par la Covid 19.

A) Produits et consommables:

- a) Gel hydroalcoolique pour désinfection des mains ;
- b) solution hydroalcoolique pour désinfection des poignées de portes et interrupteurs électriques des luminaires ou des commandes de rameneurs, en humectants un morceau de papier absorbant que le tireur devra passer dessus.
- c) solution décontaminante en spray à gâchette qui sera utilisée pour les surfaces planes en PVC ou film à palettes (attention ne pas projeter vers les yeux, ne pas boire), il est recommandé de mettre des lunettes de protection personnelles. Attendre 15 mn pour laisser agir et essuyer avec du papier absorbant ou laisser sécher. Après, ne pas mettre de denrées alimentaires au contact de la surface.

Attention, tous les produits ci-dessus présentent un danger à l'utilisation.(attention aux yeux, mains etc.)

- d) papier absorbant en gros rouleaux;
- e) poubelles vertes avec couvercles contenant chacune un sac plastique noir de 30 litres destinés à ne recevoir <u>que</u> les petits sacs contenant les déchets de nettoyage qui devront être fermés.

Tous ces produits seront mis à disposition gratuitement dans le couloir d'accès, sur chaque pas de tir et dans le Bureau d'accueil.

f) un pack de petites bouteilles d'eau sera placé dans le premier pas de tir 10 mètres pour se lavez les yeux en cas d'accident. Le téléphone <u>rouge</u> est disponible dans le couloir à proximité du bureau pour appeler les secours.

B) Travaux:

1) couloir d'accès (aménagement pour informations):

Sur le premier panneau bois à fond liège fixé sur la paroi gauche du couloir d'accès seront affichés cinq (5) tableaux de présences (10, 25 et 50 mètres) qui seront à annoter par chaque tireur en arrivant pour renseigner les autres tireurs.

2) pas de tir 25 mètres:

- la moquette des postes ainsi que celle de l'étagère derrière le pas de tir est enlevée et remplacée par du revêtement PVC ;
- seul les postes de tir numéros 1, 3 et 5 seront donc disponibles. Les postes 2 et 4 sont condamnés.
- 3) <u>les deux pas de tir 10 mètres</u> la moquette de chaque table de tir va être recouverte de film à palettes.

Seuls les postes 1 et 5 seront disponibles. Tir interdits depuis les postes 2 et 4 condamnés.

4) Pas de tir 50 mètres: la moquette est recouvertes entièrement par du revêtement PVC pour faciliter la décontamination. Seuls les postes 1 et 4 seront disponibles.

Nouvelles tables de tir fixes (G et D) également recouvertes de PVC. Mais le tir est strictement interdit.

Merci aux bénévoles!

Consignes à respecter scrupuleusement

- avoir un flacon de gel hydoalcoolique personnel;
- avoir son casque de protection auditive ;
- avoir ses pastilles pour obturer ses impacts ;
- avoir un masque grand public (au moins);
- avoir un stylo personnel;
- le tireur du 50 mètres devra apporter un tapis de sol personnel pour s'allonger :
- s'il veut se désaltérer le tireur doit apporter sa boisson.

Il lui aussi est conseillé de se munir de lunettes de protection pour se protéger les yeux pour éviter de recevoir un étui dans l'oeil ou de recevoir ou se mettre dans les yeux de la solution hydroalcoolique ainsi que du liquide décontaminant.

Pour sa sécurité et son confort il lui est aussi conseillé d'avoir des gants personnels étanches pour faire son ménage.

Chaque tireur devra remporter ses cibles utilisées.

En quittant le club, il doit se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique. Le tireur prend l'engagement solennel de ne pas venir tirer s'il présente des signes d'infection. De plus en cas de contamination ultérieure, il s'oblige à contacter le secrétaire très rapidement pour l'informer.

Procédures de nettoyage après le tir

Chaque tireur devra procéder au nettoyage de son poste de tir ainsi que du matériel mis à disposition au moyen des produits fournis : poignées de portes et interrupteurs électriques.

Principes à respecter :

- A) décontamination des mains à faire au moyen du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'arrivée et sur chaque pas de tir
- B) <u>Décontamination des surfaces planes</u>:utilisation de la solution décontaminante. Après séchage ne pas placer de produits alimentaires sur ces surfaces.
- 1) <u>25 mètres</u> : postes de tir utilisés ainsi que le panneau en arrière du pas de tir où sont posés les mallettes ;
- 2) deux pas de tir 10 mètres : postes de tir utilisés.

Ces surfaces sont à décontaminer en la projetant dessus. L'étaler ensuite avec du papier absorbant et laisser agir 15 mn.

- <u>3) Particularité du sol du pas de tir 50 mètres</u> : obligatoirement à décontaminer avec de la solution décontaminante projetée sur le revêtement PVC et étalée avec le balai mis à disposition. Laissez agir 15 mn.
- B) décontamination des interrupteurs électriques, des pointes de fixations des cibles 25 mètres, des interrupteurs de commandes des rameneurs 10 mètres et 50 mètres, de l'interrupteur de l'extracteur de fumée, des portes cibles 10 mètres et 50 mètres, des poignées de portes:

La décontamination sera faite au moyen de la solution hydroalcoolique de chaque pas de tir en passant dessus du papier absorbant humecté de ce produit.

Elimination des résidus de nettoyage.

Tous les résidus doivent être placés dans de petits sacs plastiques qui devront être obligatoirement fermés et placés dans le sac noir de chaque poubelle verte de 30 litres mise à disposition sur tous les pas de tir et dans le bureau.

Déroulement des actions de chaque tireur :

1) avant l'entrée dans le stand, il devra après s'être décontaminé les mains avec son gel hydroalcoolique, mettre son masque bien en place (nez et bouche cachés). Par ailleurs, il devra conserver son masque en évitant de le toucher pendant toute sa présence dans le stand ;

- 2) après avoir franchi le seuil, au début du couloir : désinfection avec gel hydroalcoolique mis à sa disposition ;
- 3) il devra respecter les gestes barrières conformément à la Loi ;
- 4) La possession de gants personnels jetables(ou non) est fortement recommandée ;

5) Avant d'aller tirer et pour informer les autres tireurs :

il devra, renseigner (avec son stylo) un des tableaux de présences affichés sur le tableau liège des infos suivantes : date, heure d'arrivée, nom, prénom.

Nota: la durée du tir ne devra pas excéder 45 mn.

(Au sortir il devra indiquer l'heure de son départ sur ce même tableau).

<u>Important</u>: <u>à l'arrivée sur chaque pas de tir</u> il devra obligatoirement compléter le cahier de présence; date et heure d'arrivée, nom, prénom, numéro de téléphone, calibre utilisé pour les armes à poudre.

Mentionner aussi l'heure de départ.

Précision en ce qui concerne le pas de tir 25 mètres:

Des cibles carton C 50 sont mises à disposition mais le tireur devra indiquer son nom dessus, il devra la fixer sur le porte cible.

Pour repérer ses impacts il devra le faire à l'aide de son stylo, ou boucher ceux-ci avec ses gommettes personnelles, il devra remporter ses boites.

A la fin du tir, il devra décrocher sa cible du support et l'emporter chez lui. Les portes doivent être fermées pendant les tirs.

Bien entendu, en partant bien vouloir laisser les portes de ce pas de tir ouvertes pour la circulation de l'air.

Bureau d'Accueil : Consignes aux bénévoles accueillants.

- L'accès est interdit à toute la surface du bureau aux licenciés.
- Une table à gauche et une table en face (juste après la porte d'accès) seront mises en place formant ainsi un rectangle ou se déroulera l'accueil.
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition et un rouleau de papier absorbant.
- Les accueillants devront porter un masque et une visière et se tenir éloignés d'un mètre des visiteurs.
- Après chaque visite les tables devront être désinfectées avec de la solution hydroalcoolique.
- Le stylo nettoyé avec du gel.
- Boissons interdites (sauf celles personnelles aux accueillants) . <u>Prêt d'armes et aussi de casques, interdit.</u>
- Les tables non utilisées devront être gerbées, les chaises inutilisées devront être mises sous film à palettes. Avant de partir, les deux tables utilisées ainsi, que les sièges ou fauteuil seront passés à la solution hydroalcoolique, le coffre du mur également.
- Le clavier du PC doit être décontaminé. Toutes surfaces touchées devront être décontaminées.
- Bureau fermé, il faudra vérifier tout le club et décontaminer tous les interrupteurs, tous les boutons bascules, toutes les poignées de portes avec du papier absorbant imprégné de solution hydroalcoolique.

Protocole a été rédigé à Saint-Lô le 16 juin 2020 Le président

Bernard Barillier

<u>Acceptation manuscrite du protocole de dé-confinement du 12 juin 2020</u> <u>du tir Sportif Saint-lois 91 rue de la Poterne 50000 St Lô.</u>

Je soussigné(e) (nom, prénom, numéro licence) déclare accepter sans réserve les termes du protocole que je reconnais avoir reçu.

Je m'engage à ne pas venir dans le club en cas d'infection (fièvre, toux etc)
Lu et approuvé.

Fait à Signature

le ,,,,,,/,,,..,,,

L'acceptation du protocole est à renvoyer signé soit :

- par courrier à M. Patrice Outrequin, secrétaire du club, 12 rue du Gibet 50500 CARENTAN. ou scanné et transmis sous pièce jointe par Mail à : tirsportif502@gmail.com avant le 13 juillet 2020.

<u>A partir du 15 juillet</u> : à BRIOULT Richard 4 Place Pierre Dupont 50160 TORIGNY LES VILLES, ou par mail à : tirsportif502@gmail.com

- soit déposé approuvé et signé lors des permanences.